Initiatives ministérielles

le dossier de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Je souligne à la présidence que ce ministre fait preuve d'une grave négligence en appuyant l'Agence de promotion économique du Canada atlantique alors que le président de cette agence, qui a été nommé par décret, a déclaré clairement et sans équivoque que les frais d'utilisation exigés par le ministère des Transports dans les aéroports du Canada atlantique étaient très mauvais pour le tourisme dans cette région.

Ah, le député prétend que ce n'est pas pertinent. C'est de la sournoiserie, madame la Présidente. Et c'est pourquoi le ministre s'est allié à ses collègues pour le mettre dans le projet de loi. Encore une attaque sournoise un vendredi après-midi. C'est ce qu'ils voulaient. Mais, il n'en est pas question. . .

Une voix: Nous ne sommes pas nés hier.

M. Dingwall: C'est vrai. Je voudrais demander au ministre d'en face pourquoi il ne pense pas que ce fait est pertinent, le fait que le président de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, M. Peter Lesaux, ait dit dans un discours prononcé devant les représentants de l'industrie du tourisme au Canada atlantique que l'augmentation des frais d'utilisation imposés par le gouvernement fédéral dans les ports et aéroports de la région entraînait de grandes difficultés pour cette industrie. Ce n'est pas pertinent?

Je comprends pourquoi il trouve que cela n'est pas pertinent. C'est parce que le ministre d'en face ne s'en soucie pas du tout. C'est bien cela.

J'ai d'autres points à souligner. En vertu de l'article 113 du projet de loi C-35, des modifications sont apportées à la Loi sur les brevets. L'alinéa 34e) de la loi actuelle dit que dans son mémoire descriptif, le demandeur:

Indique particulièrement et revendique distinctement la partie, le perfectionnement ou la combinaison qu'il réclame comme son invention.

Cela est très important en terme de propriété intellectuelle, de protection des brevets. C'est à partir de cela que sont calculés les récompenses accordées aux personnes créatives ou qui ont l'esprit inventif et innovateur. C'est pourquoi cette disposition figurait dans la loi.

• (1500)

L'article 113 du projet de loi abroge l'alinéa 34(1)e) de la Loi sur les brevets.

Dorénavant, un demandeur ne devra plus donner de renseignements spécifiques sur son invention en indiquant particulièrement et en revendiquant distinctement la partie, le perfectionnement ou la combinaison qu'il réclame comme son invention.

Je me demande qui cela protégera. Je me demande à qui ce petit avantage a été accordé. S'agit-il des sociétés pharmaceutiques génériques qui ont traditionnellement réussi, au Canada, à garder les médicaments à un prix raisonnable comme en témoignent tous les documents fédéraux-provinciaux publiés sur la question? Grâce à elles, le Canadien ordinaire a les moyens de se payer des médicaments d'ordonnance.

Madame la Présidente, cette modification prévue dans le projet de loi C-35 profitera à qui? Aux sociétés pharmaceutiques génériques? À leurs employés? Je ne le crois pas.

Je ne dis pas que cette modification est répréhensible en soi, mais nous devrions dire clairement à qui le gouvernement veut faire plaisir en adoptant le projet de loi C-35. Je suis un peu déçu.

Je suis un peu déçu que le ministre des Anciens combattants ait quitté la Chambre, probablement pour une très bonne raison. Je ne me prononce pas sur le fait qu'il quitte la Chambre, mais j'affirme qu'il est parfaitement irresponsable pour des ministres de donner à entendre que l'opposition devrait tout simplement approuver sans débat le projet de loi C-35 qui modifie plus de 35 lois fédérales devenues caduques.

Je crois que cela est assez représentatif de la mentalité des ministériels.

Les sept dernières années ont été longues et dures pour beaucoup de Canadiens. Pour dire la vérité, nous connaissons, nous voyons, nous entendons et nous surveillons les gestes et les omissions des ministériels. Nous en sommes arrivés à la conclusion que tout ne s'explique pas par leur incompétence et par leur mauvaise gestion. Ils sont fatigués, madame la Présidente. Ils sont usés à la